



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 novembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous avons l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Chaque ressortissant d'un autre Etat, qu'il soit Etat membre de l'UE ou non, qui réside au Grand-Duché de Luxembourg depuis au moins cinq ans, a le droit de voter aux élections communales, à condition d'être inscrit sur la liste des électeurs étrangers. La demande d'inscription doit être déposée à la commune de résidence avant le 86^{ème} jour précédant le scrutin.

Lors des dernières élections communales de 2011, le nombre d'électeurs luxembourgeois s'est élevé à 232.049 contre 31.019 électeurs résidents étrangers. Par rapport aux électeurs luxembourgeois, le taux des électeurs non luxembourgeois est donc de 13,4 pourcent à peu près.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Que compte faire le gouvernement pour inciter plus de résidents étrangers à s'inscrire sur les listes électorales en vue des prochaines élections communales qui auront lieu dans à peine un an ?
- Une campagne d'information en direction des concernés est-elle prévue ? Le cas échéant, quel est le financement prévu pour cette campagne et quand débutera-t-elle ?
- Les communes seront-elles impliquées dans cette campagne ? Dans l'affirmative, comment ?
- Le gouvernement est-il d'avis que la procédure d'inscription des résidents étrangers aux élections communales est adaptée ou alors faudrait-il la revoir et la simplifier davantage ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député

Marc Angel
Député



Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, blvd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n° 2526 des honorables Députés Frantz Fayot et Marc Angel concernant "Inscription des résidents étrangers sur les listes électorales"

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2526 de Messieurs les Députés Franz Fayot et Marc Angel

Que compte faire le gouvernement pour inciter plus de résidents étrangers à s'inscrire sur les listes électorales en vue des prochaines élections communales qui auront lieu dans à peine un an ?

Le gouvernement lancera une campagne d'information et de sensibilisation dès janvier 2017. Cette campagne sera coordonnée par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région.

Cette campagne comporte du matériel promotionnel avec, entre autres, un dépliant en 10 langues, des affiches en 5 langues ainsi que des kits d'information et de sensibilisation que l'OLAI mettra gratuitement à disposition des communes et associations intéressées. Une attention particulière a été portée à rendre l'information encore plus accessible et facilement compréhensible, afin de toucher un public de tout âge. Un site web opérationnel en 5 langues et une page Facebook font également partie intégrante de la campagne.

En outre, des « multiplicateurs » sont formés et outillés pour informer et sensibiliser les résidents non-Luxembourgeois à l'importance de leur participation politique. Les premières formations de multiplicateurs ont débuté en octobre 2016.

Une campagne d'information en direction des concernés est-elle prévue ? Le cas échéant, quel est le financement prévu pour cette campagne et quand débutera-t-elle ?

Une enveloppe d'environ 65.000 € est prévue pour le volet communication de la campagne.

Plusieurs appels à projets ont été lancés dès le mois d'octobre 2016 et d'autres seront lancés en 2017 pour soutenir des communes et associations qui œuvrent en faveur de l'inscription des résidents non-luxembourgeois sur les listes électorales. Les projets pourront être soutenus jusqu'à 50% du budget prévisionnel déposé à l'OLAI, dans la limite des fonds disponibles sur les articles budgétaires "Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers" et « Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations ».

Les communes seront-elles impliquées dans cette campagne ? Dans l'affirmative, comment ?

Voir les réponses aux questions 1 et 2.

